FICHE DE DONNÉES DE **SÉCURITÉ**



Les informations contenues dans cette fiche signalétique sont exigées en vertu de Règlement sur les produits dangereux 2015.

Date d'édition/Date de révision 17 Avril 2024

Version 3.02

Section 1. Identification

Nom du produit : SIGMAGLIDE 790 (TIECOAT) HARDENER

: 000001010982 Code du produit

: 00188976; 00198089; 00231309; 00353496; 00419105 **Autres moyens**

d'identification

Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/ : Revêtement.

du mélange

Utilisations non : Non applicable.

recommandées

Fournisseur : PPG Architectural Coatings Canada, Inc.

> 1550, rue Ampère, bureau 500 Boucherville (Québec) J4B 7L4

Canada

+1 450-655-3121

PPG Industries. Inc. One PPG Place Pittsburgh, PA 15272

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence : (412) 434-4515 (États-Unis) (514) 645-1320 (Canada)

01-800-00-21-400 (Mexique)

Renseignements **Techniques**

: 888-977-4762

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE -

Catégorie 1

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES -

Canada Page 1 de 14

000001010982

Date d'édition 17 Avril 2024

Version 3.02

Nom du produit

SIGMAGLIDE 790 (TIECOAT) HARDENER

Section 2. Identification des dangers

Catégorie 1

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Danger

: Nocif en cas d'ingestion.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Peut nuire à la fertilité ou au foetus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes. (thymus)

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée. (système immunitaire)

Provoque des brûlures du tube digestif.

Conseils de prudence

Prévention

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage Élimination

: Garder sous clef.

: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire

: Ne pas goûter ou avaler. Se laver soigneusement après manipulation. Émet des fumées toxiques lorsque chauffé.

Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue: 3.1 % (orale), 96.6 % (cutanée), 99.6 % (par inhalation)

Code du 000001010982 Date d'édition 17 Avril 2024 produit

Nom du SIGMAGLIDE 790 (TIECOAT) HARDENER produit

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

: Mélange

Nom du produit : SIGMAGLIDE 790 (TIECOAT) HARDENER

Autres moyens d'identification

: 00188976; 00198089; 00231309; 00353496; 00419105

Version 3.02

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Nom des ingrédients	Synonymes	% (p/p)	Numéro CAS
triacétoxyéthylsilane	triacétate d'éthylsilanetriyle; triacétoxy (éthyl)silane	80 - 100*	17689-77-9
Diacétate de dibutylétain	Di(acétate) de dibutylstannane; di(acétate) de dibutylétain	1 - 5*	1067-33-0
1,1,3,3-Disiloxanetetrol, 1,3-diethyl-, tetraacetate	TETRAACETATE, 1,1,3,3-DISILOXANETETROL- 1,3-DIETHYL; 1,3-diethyl- 1,1,3,3-disiloxanetetryl tetraacetate; 1,3,- Diethyl-1, 1,3,3-tetraacetoxydisiloxan	1 - 5*	122842-90-4

^{*}Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche signalétique du produit soit accessible.

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever.

Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Inhalation : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En

l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau

au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage

ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Ingestion

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Canada Page 3 de 14

000001010982

Date d'édition 17 Avril 2024

Version 3.02

Nom du produit

SIGMAGLIDE 790 (TIECOAT) HARDENER

Section 4. Premiers soins

Contact avec la peau

: Provoque de graves brûlures. Risque avéré d'effets graves pour les organes cibles

à la suite d'une seule exposition par contact avec la peau. Peut provoquer une

allergie cutanée.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.

Risque avéré d'effets graves pour les organes cibles à la suite d'une seule

exposition par ingestion.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison

immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de

formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de

les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs

appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés

: Aucun connu.

Canada

Page 4 de 14

000001010982

Date d'édition 17 Avril 2024

Version 3.02

Nom du produit

SIGMAGLIDE 790 (TIECOAT) HARDENER

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Dangers spécifiques du produit

Produit de décomposition thermique dangereux

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Canada Page 5 de 14

000001010982

Date d'édition 17 Avril 2024

Version 3.02

Nom du produit

SIGMAGLIDE 790 (TIECOAT) HARDENER

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Précautions particulières

: Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Si ce produit fait partie d'un système à plusieurs constituants, lisez la fiche de données de sécurité (s) pour l'autre ou les composants avant mélange; le mélange peut présenter les dangers associés à chacun de ses parties.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

: Stocker entre les températures suivantes: 0 à 35°C (32 à 95°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

000001010982

Date d'édition 17 Avril 2024

Version 3.02

Nom du produit

SIGMAGLIDE 790 (TIECOAT) HARDENER

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Macétoxyéthylsilane Diacétate de dibutylétain	Aucune. CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). [Tin Organic compounds as Sn] Absorbé par la peau. OEL: 0.2 mg/m³, (as Sn) 15 minutes. OEL: 0.1 mg/m³, (as Sn) 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). [Tin - Organic compounds as Sn] Absorbé par la peau. STEL: 0.2 mg/m³, (as Sn) 15 minutes. TWA: 0.1 mg/m³, (as Sn) 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 6/2022). [Étain - Composés organiques (exprimée en Sn)] Absorbé par la peau. VECD: 0.2 mg/m³, (en Sn) 15 minutes. VEMP: 0.1 mg/m³, (en Sn) 8 heures. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [Étain (Composés organiques)] Absorbé par la peau. TWA: 0.1 mg/m³, (as Sn) 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). [Tin organic compounds as Sn] Absorbé par la peau. STEL: 0.2 mg/m³, (measured as Sn) 15 minutes. TWA: 0.1 mg/m³, (measured as Sn) 8 heures.
1,1,3,3-Disiloxanetetrol, 1,3-diethyl-, tetraacetate	Aucune.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Canada Page 7 de 14

000001010982

Date d'édition 17 Avril 2024

Version 3.02

Nom du produit

SIGMAGLIDE 790 (TIECOAT) HARDENER

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

Protection de la peau **Protection des mains** : Lunettes protectrices contre les agents chimiques et écran facial.

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec

précision.

Gants

Protection du corps

: nitrile néoprène

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute

manipulation de ce produit.

Autre protection pour la

peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide. Couleur : Incolore.

Odeur : Caractéristique. **Seuil olfactif** : Non disponible. pН : Non applicable. Point de fusion : Non disponible. : >37.78°C (>100°F) Point d'ébullition

: Vase clos: 109°C (228.2°F) Point d'éclair

Température d'auto-

inflammation

: Non disponible.

: 480°C (896°F)

Température de décomposition

Inflammabilité : Non disponible.

Canada

Page 8 de 14

Code du 000001010982 Date d'édition 17 Avril 2024 Version 3.02

produit

Nom du SIGMAGLIDE 790 (TIECOAT) HARDENER

produit

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Limites inférieure et

supérieure d'explosion

: Non disponible.

(d'inflammation)

Taux d'évaporation: Non disponible.Tension de vapeur: Non disponible.Densité de vapeur: Non disponible.

Densité relative : 1.15

Densité (lb / gal) : 9.6

Masse Volumique (g/cm³) : 1.18

. 1.10

Solubilité Médias Résultat

l'eau froide Non soluble

Coefficient de partage n-

octanol/eau

: Non applicable.

Viscosité : Cinématique (40°C (104°F)): >21 mm²/s (>21 cSt)

Volatilité : 94% (v/v), 94.417% (p/p)

% Solide. (p/p) : 5.583

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition

à des températures élevées.

Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Matériaux incompatibles : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement

exothermiques: agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

Produits de décomposition

dangereux

: Tout dépendant des conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les

matières suivantes : oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
ríacétoxyéthylsilane	DL50 Orale	Rat	1.462 g/kg	-
Diacétate de dibutylétain	DL50 Cutané	Lapin	2318 mg/kg	

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Canada Page 9 de 14

Code du 000001010982 Date d'édition 17 Avril 2024 Version 3.02

produit

Nom du **SIGMAGLIDE 790 (TIECOAT) HARDENER**

produit

Section 11. Données toxicologiques

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé

Peau : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Yeux : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Respiratoire

Sensibilisation

Peau : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Respiratoire : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	•	Voie d'exposition	Organes cibles
Diacétate de dibutylétain	Catégorie 1	orale	thymus

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
D íacétate de dibutylétain	Catégorie 1	-	système immunitaire

Organes cibles

: Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, foie, vessie, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, système immunitaire, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures. Risque avéré d'effets graves pour les organes cibles

à la suite d'une seule exposition par contact avec la peau. Peut provoquer une

allergie cutanée.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.

Risque avéré d'effets graves pour les organes cibles à la suite d'une seule

exposition par ingestion.

Canada Page 10 de 14 Code du

000001010982

Date d'édition 17 Avril 2024

Version 3.02

produit Nom du produit

SIGMAGLIDE 790 (TIECOAT) HARDENER

Section 11. Données toxicologiques

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles. L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des vomissements. Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets différés possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets différés possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités

: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Toxicité pour la reproduction

: Peut nuire à la fertilité ou au foetus.

Canada Page 11 de 14

Code du 000001010982 Date d'édition 17 Avril 2024 Version 3.02

produit

Nom du SIGMAGLIDE 790 (TIECOAT) HARDENER

produit

Section 11. Données toxicologiques

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiquë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/ kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)		Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
SGMAGLIDE 790 (TIECOAT) HARDENER	1444.2	2586.3	N/A	N/A	N/A
triacétoxyéthylsilane	1462	N/A	N/A	N/A	N/A
Diacétate de dibutylétain	N/A	2318	N/A	N/A	N/A
1,1,3,3-Disiloxanetetrol, 1,3-diethyl-, tetraacetate	500	N/A	N/A	N/A	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Díacétate de dibutylétain	Aiguë CE10 3.1 mg/l	Poisson	72 heures
	Aiguë CE50 0.5 mg/l	Algues	72 heures

Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Diacétate de dibutylétain	-	-	Non facilement

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas

Canada Page 12 de 14

000001010982

Date d'édition 17 Avril 2024

Version 3.02

Nom du produit

SIGMAGLIDE 790 (TIECOAT) HARDENER

Section 13. Données sur l'élimination

été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel. Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Section 14. Informations relatives au transport

	TDG	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN3066	UN3066	UN3066
Désignation officielle de transport de l'ONU	PAINT	PAINT	PAINT
Classe de danger relative au transport	8	8	8
Groupe d'emballage	II	II	II
Dangers environnementaux	Oui.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.
Substances polluantes en milieu marin	(Diacétate de dibutylétain)	(dibutyltin di(acetate))	Non applicable.

Autres informations

TDG: La marque de polluant marin n'est pas obligatoire lors du transport routier ou ferroviaire.

IMDG: The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.

IATA : La marque « substance dangereuse pour l'environnement » peut apparaître si elle est requise par

d'autres règlements sur le transport.

Protections spéciales pour l'utilisateur

: **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le

produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO

: Non applicable.

Proof of classification statement

: Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.40-2.42 (Classe 8), 2.7 (Marque de polluant marin).

000001010982

Date d'édition 17 Avril 2024

Version 3.02

Nom du produit

SIGMAGLIDE 790 (TIECOAT) HARDENER

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes de l'inventaire national

Inventaire du Canada (DSL) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé : 3 * Inflammabilité : 1 Risques : 0

physiques

(*) - Effets chroniques

Mise en garde: Les évaluations HMIS® sont basées sur une échelle de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques significatifs. Bien que les évaluations HMIS® et l'étiquette associée ne soient pas obligatoires sur les FS ou les produits quittant une installation régie en vertu du règlement 29 CFR 1910.1200, le préparateur a le choix de les fournir, le cas échéant. Les évaluations HMIS® sont à utiliser dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme HMIS® complet. HMIS® est une marque déposée et une marque de service de l'American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

National Fire Protection Association (États-Unis)

Santé : 3 Inflammabilité : 1 Instabilité : 0

Date d'édition/Date de 17 Avril 2024

révision

Organisation ayant préparé : EHS

la FDS

Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Déni de responsabilité

L'information contenue dans cette fiche technique repose sur les connaissances scientifiques et techniques actuelles. Cette information a pour but d'attirer l'attention sur les aspects liés à la santé et à la sécurité qui se rapportent aux produits fournis par PPG, et de recommander des mesures de précaution pour l'entreposage et la manutention des produits. Aucune garantie n'est donnée quant aux propriétés des produits. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas de défaut d'observer les mesures de sécurité décrites dans cette fiche technique ou en cas de mauvais usage des produits.

Canada Page 14 de 14